



J'ai OQTF et je voudrais redemander un titre de séjour

Par **Dorky**, le **28/03/2018** à **00:57**

Bonjour

Excusez-moi

Je viens respectueusement vous poser une question

Je suis entrée en France illégalement et j'y vis depuis 02 ans j'ai fait ma demande comme étranger malade de titre de séjour en 2017 et on m'a refusé le titre de séjour et j'ai eu mon OQTF le 31 mars 2017 donc cela va faire 1an dans quelques jours

Cependant mon médecin ayant constaté que mon état de santé s'étant aggravé et qu'on ne pouvait pas soigner pas ma maladie dans mon pays d'origine

Es ce que si je refais une nouvelle demande avec ces éléments nouveaux éléments je peux espérer avoir un titre de séjour? Entre temps j'ai mon ancien dossier de demande de titre de séjour qui est encore au tribunal de Nancy et mon avocate à envoyé mon nouveau certificat médical

Es ce qu'il y'a des chances que jobtienne mon titre de séjour avec autorisation de travailler?

Aidez moi s'il vous plait car la police me cherche partout et je vis déjà comme une souris

Si je suis expulsée vers mon pays c'est pour aller mourir car ma maladie ne se soigne pas là-bas

Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **28/03/2018** à **08:19**

Bonjour,

Dans une autre question vous vous renseignez sur la régularisation par mariage...

Je pense que votre avocate est la mieux placée pour vous aider dans les 2 cas.

Par **Dorky**, le **28/03/2018 à 09:14**

Bonjour pragma

Je vous remercie pour votre réponse mais vraiment rien compris aussi vrai que vous m'avez dit que c'est mon avocate qui peut mieux me renseigner

Mais si vous savez quelque chose dites moi svp

Pourrais-je refaire une autre demande le mois prochain avec les nouveaux éléments sur mon état de santé?

Est-ce possible de me régulariser par un mariage même comme je suis entrée illégalement?

Merci de me comprendre et de me répondre

Cordialement

Par **amajuris**, le **28/03/2018 à 10:25**

bonjour,

il faut que ce soit un médecin de votre pays qui atteste que le traitement de votre maladie n'est pas disponible dans votre pays et prévoir une prise en charge par la sécurité sociale de votre pays.

voir ce lien pour obtenir un titre de séjour pour l'étranger malade:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17164>

salutations